

### **Eglise de la Madeleine - Restauration d'objets classés - Approbation du programme de travaux 1998 et signature de la convention**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** En prolongement à l'ensemble des travaux de remise en état de l'église Sainte-Madeleine, réalisés tant sur le bâti que sur l'orgue et les objets mobiliers classés monuments historiques, il est proposé par la Direction Régionale des Affaires Culturelles de procéder cette année à la restauration de deux retables encadrant le chœur et des peintures murales du chœur.

L'opération évaluée à 180 000 F TTC sera financée comme suit :

|  |          |
|--|----------|
| - Etat - DRAC Franche-Comté (maître d'ouvrage) | 72 000 F |
| - Ville de Besançon (propriétaire)             | 45 000 F |
| - Département du Doubs                         | 45 000 F |
| - Région de Franche-Comté                      | 18 000 F |

Une convention fixant la participation de chacun des partenaires à ce programme de travaux sera établie.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le plan de financement proposé et d'autoriser le transfert d'une somme de 5 000 F à prélever sur le chapitre 90.20 / article 2188 - 509 / code service 41000 à imputer sur le chapitre 90.235 / article 2316.509 / code service 41040 pour financer la part Ville,

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

*Récépissé préfectoral du 24 juillet 1998.*